



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2019
Français
Original : anglais

Application de la résolution [2470 \(2019\)](#)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2470 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. On trouvera dans le rapport un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq ainsi qu'une présentation des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon précédent rapport daté du 5 août 2019 ([S/2019/660](#)) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par ma Représentante spéciale pour l'Iraq et Chef de la MANUI le 28 août 2019.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, des manifestations de grande ampleur, qui ont eu lieu en octobre, se sont rapidement propagées et intensifiées. Le 1^{er} octobre, des manifestants se sont rassemblés sur la place Tahrir, à Bagdad, pour exiger des réformes économiques, de meilleures perspectives d'emploi, des services publics fiables et une gouvernance efficace et impartiale. Ils ont également demandé que les pouvoirs publics rendent des comptes et qu'il soit mis fin à la corruption. Le rassemblement a tourné à la violence lorsque les manifestants ont tenté de traverser le pont Joumhouriyé, qui enjambe le Tigre, pour se diriger vers l'ancienne Zone internationale. Ils se sont alors heurtés à une vigoureuse riposte des forces de sécurité iraqiennes, qui ont utilisé des canons à eau, des gaz lacrymogènes et des balles réelles. Les jours suivants, les manifestations se sont poursuivies à Bagdad et se sont propagées dans les provinces du sud. Un couvre-feu a été imposé dans la capitale du 3 octobre à 5 heures jusqu'au 5 octobre au matin. Des couvre-feux ont également été décrétés dans tout le sud de l'Iraq. Des restrictions générales sur l'accès à Internet, en particulier aux sites de médias sociaux, ont également été appliquées. Le 6 octobre, le Ministère de l'intérieur a annoncé que le bilan officiel s'élevait à 104 morts (dont huit membres des forces de sécurité) et 6 107 blessés (dont 1 241 membres des forces de sécurité). Il a en outre signalé que 51 bâtiments publics et privés, 8 bureaux de partis politiques et 52 véhicules militaires et civils avaient été incendiés dans les



zones où avaient eu lieu les manifestations. Le 7 octobre, la situation s'était calmée dans la plupart des régions.

3. Le 2 octobre, le Premier Ministre Adil Abdul-Mahdi, le Président Barham Salih et le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi ont publié une déclaration dans laquelle ils ont reconnu le droit de manifester pacifiquement, appelé à la retenue et annoncé la tenue d'une enquête sur la violence et les pertes en vies humaines. Dans un discours télévisé diffusé dans tout le pays le matin du 4 octobre, le Premier Ministre a souligné l'importance de l'unité, du dialogue et des mesures correctives, et précisé que les manifestants avaient été entendus. Le Président de la Chambre des députés a déclaré, dans un discours diffusé plus tard dans la journée, qu'il était disposé à répondre en toute sincérité aux demandes des manifestants. Dans un sermon prononcé le 4 octobre, le représentant du Grand Ayatollah, Ali al-Sistani, a exhorté toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence, rappelé aux dirigeants iraqiens et aux partis politiques leurs responsabilités envers le peuple iraqien et demandé aux autorités de prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble des citoyens. Les leaders des partis et blocs politiques ont émis des déclarations dans lesquelles ils ont condamné les violences commises contre les manifestants et demandé aux autorités d'agir pour répondre à leurs revendications.

4. Le 5 octobre, le Premier Ministre a présidé une session extraordinaire du Conseil des ministres lors de laquelle il a été convenu d'un premier ensemble de 17 mesures visant à satisfaire les demandes des manifestants, notamment l'accès au logement et à l'emploi.

5. Le 7 octobre, le Président a prononcé un discours télévisé dans lequel il a prôné le dialogue et la retenue. Il a exhorté les forces de sécurité à identifier les auteurs des violences commises pendant les manifestations et à les amener à rendre des comptes. Il a par ailleurs souscrit aux appels lancés par les manifestants en faveur de la justice sociale, de la liberté et de la sécurité.

6. Une nouvelle série de 13 mesures a été annoncée par le Conseil des ministres le 8 octobre et présentée par le Premier Ministre dans un discours télévisé diffusé le lendemain. Elle inclut notamment la création d'un haut comité pour la répartition des terrains résidentiels, présidé par le Premier Ministre, ainsi que des mesures visant à encourager l'emploi des jeunes. Le même jour, la Chambre des députés a approuvé les recommandations formulées par le comité créé pour examiner les demandes des manifestants.

7. Dans un sermon prononcé le 11 octobre, le représentant du Grand Ayatollah a accusé le Gouvernement et les forces de sécurité d'avoir fait un usage excessif de la force contre les manifestants (en ayant notamment recours à des « tireurs d'élite » et à des « éléments armés illégaux ») et exigé la tenue, dans un délai de deux semaines, d'une enquête crédible sur les circonstances entourant les manifestations. La Marja'iyah a en outre demandé au Gouvernement de donner la priorité aux réformes et à la lutte contre la corruption.

8. Le 12 octobre, le Premier Ministre a annoncé la création d'une haute commission d'enquête chargée d'identifier et de traduire en justice les auteurs des actes de violence commis lors des manifestations qui se sont déroulées du 1^{er} au 7 octobre. D'après le rapport de la Haute Commission, publié le 22 octobre, le bilan s'élève à 149 morts et 4 207 blessés parmi la population civile et 8 morts et 1 287 blessés parmi le personnel de sécurité. Le rapport fait notamment état d'un recours excessif à la force par les forces de sécurité, de l'absence de contrôle sur ces forces, de l'absence d'unités antiémeutes, de la violence de certains manifestants et des attaques perpétrées contre les biens publics par des éléments infiltrés cherchant à

décrédibiliser les manifestations. La Haute Commission a recommandé que ses conclusions soient soumises aux autorités judiciaires et que plusieurs membres du personnel de sécurité soient licenciés. Le 23 octobre, le Conseil national de sécurité a affirmé le droit de manifester pacifiquement et chargé les forces de sécurité irakiennes de garantir la protection des manifestants et des biens publics et privés.

9. Dans un message télévisé diffusé le 24 octobre dans l'ensemble du pays, le Premier Ministre s'est engagé à entreprendre de nouvelles réformes. Il a notamment promis de nommer de nouveaux ministres en fonction de leurs compétences et en veillant à assurer une présence plus forte des femmes et des jeunes, de réduire les salaires des hauts fonctionnaires, y compris ceux du Premier Ministre, du Président et du Président de la Chambre des députés, de créer un fonds d'assurance sociale pour les chômeurs et d'établir un tribunal central chargé de lutter contre la corruption.

10. Le 25 octobre, un représentant du Grand Ayatollah a exprimé son soutien aux revendications des manifestants et demandé à ces derniers de protester pacifiquement. Il a vivement critiqué le rapport de la Haute Commission d'enquête et demandé la création d'un comité judiciaire indépendant chargé de mener des enquêtes complémentaires. La Marja'iya a insisté sur le fait que l'État devait avoir le contrôle exclusif de l'emploi de la force et demandé aux forces de sécurité de protéger les manifestants.

11. Les manifestations à grande échelle ont repris le 25 octobre à Bagdad ainsi que dans les provinces de Babel, de Bassora, du Dhi Qar, de Karbala, de Maïssan, de Mouthanna, de Najaf, de Qadissiyé et d'Ouasset. Les manifestants ont élargi leurs revendications et demandé l'application du principe de responsabilité politique pour les pertes en vies humaines, la démission du Gouvernement et la mise en œuvre de réformes électorale et constitutionnelle. Selon les chiffres publiés le 27 octobre par la Commission irakienne des droits de l'homme, 74 personnes ont été tuées et 3 654 blessées au cours des trois premiers jours.

12. Au cours d'une session extraordinaire, le 28 octobre, la Chambre des députés a adopté des mesures visant à répondre aux demandes des manifestants, notamment en supprimant les privilèges financiers auparavant accordés à certains représentants de l'État. La Chambre a dissous tous les conseils des provinces, districts et sous-districts situés à l'extérieur de la Région du Kurdistan et placé les gouverneurs de ces entités sous son contrôle administratif et financier jusqu'à la tenue des élections aux conseils de province. Il a été décidé que le Gouverneur de la province de Kirkouk et ses adjoints seraient quant à eux supervisés par des députés de la province. La Chambre des députés a par ailleurs voté en faveur de la création d'une commission de révision de la Constitution composée de 18 membres issus de tous les blocs politiques et chargée de formuler des recommandations d'amendements dans les quatre mois.

13. Le 31 octobre, dans un message télévisé, le Président Salih a déclaré que le Premier Ministre avait accepté de remettre sa démission à condition que cela n'entraîne pas de vide constitutionnel et que tous les blocs politiques conviennent d'une « solution acceptable ». Il a annoncé que la Présidence avait entamé la rédaction d'une nouvelle loi électorale visant à accroître la participation des jeunes à la vie politique et à remplacer la Haute Commission électorale indépendante. Il a enfin ajouté qu'il approuverait la tenue d'élections anticipées une fois la nouvelle loi adoptée.

14. Avant le déclenchement des manifestations, les acteurs politiques s'efforçaient de pourvoir les postes gouvernementaux alors inoccupés, de mettre en œuvre le programme du Gouvernement et d'adopter des lois clefs. Le 3 août, la Chambre des députés a achevé la deuxième session de sa première année parlementaire et suspendu ses travaux jusqu'au 14 septembre. Le Gouvernement n'avait pas encore trouvé de

consensus sur les candidats à retenir pour divers postes clefs, notamment ceux de ministre de l'éducation, de gouverneur de la Banque centrale, de président de la Commission de vérification, de vice-ministre du pétrole et de vice-ministre de l'industrie. Le 12 septembre, le Ministre de la santé et de l'environnement, Alaa al-Alwan, a remis sa démission au Premier Ministre en donnant pour motifs la corruption et le délaissement du secteur de la santé. Le Conseil des ministres a rejeté sa démission et l'a mis en congé prolongé jusqu'à ce que la question soit réglée.

15. Des progrès ont été faits en ce qui concerne l'élection des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions parlementaires, même si trois des 23 commissions n'ont pas encore de président. À ce jour, seules trois d'entre elles sont présidées par des femmes : la commission de l'enseignement supérieur, la commission des femmes, de la famille et de l'enfance et la commission de la culture, du tourisme et de l'archéologie.

16. Le 8 août, la commission parlementaire chargée du suivi de la mise en œuvre du programme du Gouvernement a annoncé l'achèvement de l'évaluation portant sur la période allant jusqu'en avril 2019. Dans son rapport, publié le 1^{er} juillet, la commission a contesté certains éléments figurant dans le rapport du Gouvernement (), affirmant, entre autres, que celui-ci avait surestimé le taux d'exécution des projets et recommandant l'utilisation d'indicateurs plus solides pour mesurer les résultats.

17. Le 17 septembre, dans le cadre des efforts faits par le Gouvernement pour répondre aux besoins sociaux et économiques ainsi qu'aux besoins en matière de reconstruction, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi portant création d'un conseil de reconstruction. Le projet, qui a été soumis à la Chambre des députés pour approbation, vise à instaurer un mécanisme de contrôle des infrastructures et des grands projets dans l'ensemble du pays, à promouvoir l'investissement et à lutter contre le chômage des jeunes. Plusieurs experts ont demandé que soient inclus dans le projet de loi des mécanismes obligeant les membres du conseil d'administration de ce conseil à justifier de l'emploi des fonds.

18. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts de lutte contre la corruption. Le Conseil suprême de lutte contre la corruption, qui est présidé par le Premier Ministre, a continué de se réunir tous les mois. Le 11 octobre, le Conseil a déféré les cas de neuf hauts fonctionnaires, dont des anciens ministres, vice-ministres et gouverneurs, aux autorités judiciaires pour qu'elles enquêtent sur des allégations de corruption.

19. La Chambre des députés s'est réunie de nouveau le 14 septembre. À la séance d'ouverture, il a été convenu de poursuivre les travaux entrepris sur neuf séries de textes, notamment sur des amendements à la loi relative à la Commission de l'intégrité. La Chambre a invité le Gouvernement à lui soumettre d'autres projets de loi pour examen, notamment la loi fédérale de finances de 2020 et la loi sur les hydrocarbures, qui est depuis longtemps au point mort. Les députés ont également voté en faveur de la création de commissions temporaires chargées de suivre les efforts faits par le Gouvernement pour préserver la souveraineté de l'Iraq et de traiter de la question des personnes portées disparues et des disparitions forcées.

20. Le 8 octobre, la Chambre des députés a aboli les postes d'inspecteur général en votant l'annulation des lois qui avaient servi à leur création. Les responsabilités qui incombaient aux inspecteurs généraux seraient confiées aux organismes de contrôle existants, y compris la Commission de l'intégrité et le Conseil fédéral supérieur de l'audit. Au cours de la même séance, la Chambre a voté en faveur de la suspension immédiate de tous les conseils provinciaux, dont les mandats avaient expirés, renonçant ainsi à attendre jusqu'à la date butoir de mars 2020 stipulée dans la loi électorale de 2018 des conseils provinciaux.

21. Le 10 octobre, la Chambre des députés a voté en faveur de la démission du Ministre de la santé et approuvé la nomination à ce poste de Jaafar Allawi, dont la candidature avait été proposée par le Premier Ministre. Par ailleurs, la candidature de Suha Ali Bek au poste de ministre de l'éducation, également proposée par le Premier Ministre, a été avalisée et M^{me} Ali Bek a pris ses fonctions, devenant de ce fait la première femme à intégrer le cabinet. Les deux ministres ont été nommés à la suite de la proposition faite par le Premier Ministre de remanier son cabinet en réponse à l'agitation populaire.

22. À la suite d'une série d'explosions survenues dans des installations utilisées par les forces de mobilisation populaire et d'une attaque menée en août contre un de ses convois près de la frontière syrienne, le Premier Ministre, le Président et le Président de la Chambre des députés se sont longuement entretenus avec les dirigeants et hauts responsables politiques du groupe pour convenir d'une réponse commune. Toutes les parties ont déclaré publiquement qu'il fallait attendre les résultats des enquêtes officielles et que l'État était le premier responsable de la protection du peuple iraquien.

23. Des avancées ont été constatées dans la formation du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Le 8 septembre, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a publié un décret présidentiel portant nomination de deux vice-présidents : Jafaar Mustafa Ali (Union patriotique du Kurdistan) et Mustafa Sayyid Qadir (Mouvement pour le changement/Mouvement Gorran). Les postes de ministre des ressources naturelles et de président du Conseil de sécurité de la Région du Kurdistan, tous deux affectés au Parti démocratique du Kurdistan, restaient à pourvoir.

24. Les partis politiques de la Région du Kurdistan avaient commencé à planifier leurs congrès nationaux, qui devaient avoir lieu d'ici à la fin de l'année. Le congrès du Mouvement Gorran, qui s'est tenu le 14 septembre à Souleïmaniyé, a vu la réélection d'Omar Said Ali comme Coordinateur général. Le 5 octobre, le Mouvement Nouvelle génération a tenu son premier congrès depuis sa création, en janvier 2018. Shaswar Abdulwahid a été réélu à la présidence.

25. Au cours de la première séance parlementaire, le 1^{er} septembre, le Président du Parlement de la Région du Kurdistan, Rewaz Faiq, a présenté, à l'issue de consultations avec tous les principaux partis politiques, un plan visant à faciliter la mise en œuvre du programme du Gouvernement de la Région consacré aux réformes et aux services. Des discussions étaient en cours sur le programme de réformes, les dispositions budgétaires, l'élaboration d'une constitution pour la Région du Kurdistan et les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

26. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont poursuivi le dialogue en vue de résoudre les questions en suspens concernant le pétrole, le partage des recettes et les mesures de sécurité. Une série de visites bilatérales de niveau ministériel ont notamment été organisées pour aborder ces questions et clarifier les positions de chacun. Début septembre, les dirigeants de la Chambre des députés ont rencontré des membres du Parlement de la Région du Kurdistan pour s'entretenir sur la représentation diplomatique, étudier certaines questions juridiques et administratives et réfléchir ensemble aux moyens de renforcer les liens entre les deux institutions.

27. Les 17 et 18 septembre, le Président Salih et le Ministre des finances Fuad Hussein ont rencontré à Erbil le Premier Ministre, le Président et la Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan pour discuter de la loi fédérale de finances de 2020, de l'application de l'article 140 de la Constitution iraquienne, qui porte sur les frontières intérieures contestées, ainsi que du financement des forces peshmergas et des salaires des fonctionnaires. Le 19 septembre, la Présidente du Parlement de la Région du Kurdistan et son homologue à la Chambre des députés se sont entretenus sur la loi fédérale de finances de 2020, le renforcement des relations entre Bagdad et Erbil et la nécessité d'organiser régulièrement des consultations.

28. Le 30 juillet, la Cour suprême fédérale a rendu une décision dans laquelle elle a maintenu la validité de l'article 140 de la Constitution, où se trouvent énoncées les procédures en vue de la normalisation de la situation et de l'organisation d'un recensement et d'un référendum dans les zones contestées de l'Iraq. Le 7 août, le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé la création d'un comité chargé de suivre l'application de l'article 140 en collaboration avec le Gouvernement fédéral. Début septembre, des représentants du Conseil de la statistique de la Région du Kurdistan et de la Direction générale fédérale de la statistique ont entrepris d'examiner les modalités de mise en œuvre du recensement de 2020 dans les régions visées par l'article 140.

C. Conditions de sécurité

29. Les derniers éléments de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont continué de lancer de nombreuses attaques asymétriques contre la population et les forces de sécurité iraqiennes, en particulier dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine. En riposte, les forces de sécurité iraqiennes ont continué de traquer les cellules d'EIIL dans l'ensemble du pays. Dans le cadre de la phase 3 de l'opération Volonté de vaincre, qui s'est déroulée du 5 au 7 août, elles ont sécurisé des secteurs de l'ouest de la province de Ninive et du nord de la province de Diyala. Du 24 au 27 août, elles ont mené la phase 4 de l'opération, couvrant une grande partie du désert d'Anbar. La phase 5, qui a eu lieu du 16 au 20 septembre, s'est concentrée sur certaines zones du désert d'Anbar situées à proximité de la frontière saoudienne. La phase 6, lancée le 6 octobre, visait à sécuriser des secteurs du nord de la province d'Anbar et du sud-ouest des provinces de Salaheddine et de Ninive ainsi qu'à consolider les défenses à la frontière syrienne afin d'empêcher toute incursion de l'EIIL.

30. Le 12 août, une forte explosion a détruit un dépôt de munitions des forces de mobilisation populaire situé à la périphérie sud de Bagdad. Des fragments provenant de munitions lourdes ont endommagé des maisons de civils sises à proximité du camp. Le 14 août, le Conseil national de sécurité a décidé d'ouvrir une enquête sur l'explosion, d'indemniser les victimes et d'élaborer des plans détaillés visant à relocaliser les dépôts de munitions et les camps militaires en dehors des agglomérations. Il a également décidé d'annuler toutes les autorisations de vol existantes et exigé que toute utilisation future de l'espace aérien iraquien soit soumise à l'autorisation préalable exclusive du Premier Ministre ou des personnes dûment autorisées à agir en son nom.

31. Le 20 août, des explosions se sont produites dans un dépôt de munitions des forces de mobilisation populaire situé dans la province de Salaheddine. Le lendemain, le Vice-Président de la Commission de la mobilisation populaire, Jamal al-Ibrahimi, a publié une déclaration dans laquelle il a accusé des acteurs extérieurs de perpétrer des attaques répétées contre ses bases. Dans une déclaration ultérieure, le Conseiller national pour les questions de sécurité de l'Iraq et Président de la Commission de la

mobilisation populaire, Faleh al-Fayyad, a précisé que la déclaration de son vice-président ne représentait pas la position officielle de la Commission ni du Gouvernement. Il a toutefois déclaré que les enquêtes en cours donnaient à penser que les attaques avaient bien été lancées par des acteurs extérieurs.

32. Une attaque menée le 25 août dans l'ouest de la province d'Anbar, près de la frontière syrienne, a entraîné la mort du commandant du convoi des forces de mobilisation populaire contre lequel elle était dirigée.

33. Les autorités iraqiennes ont continué d'enquêter sur ces trois attaques ainsi que sur des explosions similaires survenues précédemment dans des bases utilisées par les forces de mobilisation populaire. Le 26 août, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a rejeté toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Iraq et signalé que son pays prendrait les mesures diplomatiques et juridiques nécessaires, notamment par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, pour remédier à toute action violant la souveraineté de l'Iraq.

34. Le 23 septembre, trois obus de mortier ont atterri l'un après l'autre dans l'ancienne Zone internationale de Bagdad. Dans la nuit du 2 octobre, une roquette est tombée à proximité du pont de Jadriyé, au sud-ouest de l'ancienne Zone internationale. Le 3 octobre, vers 3 heures (heure locale), deux roquettes Katioucha ont atterri dans l'ancienne Zone internationale, l'une à proximité de l'ambassade de Turquie et l'autre près de l'arche des « Mains de la victoire ».

35. Selon les informations fournies par le Ministère turc de la défense, les forces aériennes turques ont continué de mener des frappes contre les positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans les provinces de Dahouk, d'Erbil et de Souleïmaniyé. Le 23 août, les forces armées turques ont lancé la phase 3 de l'opération Griffes, une intervention combinée terre-air, dans la région de Sinat-Haftanin, au nord de la province de Dahouk. Le 18 septembre, un porte-parole du Ministère turc de la défense a déclaré que 417 éléments du PKK avaient été tués ou capturés depuis le début de l'opération, le 27 mai 2019.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

36. L'Iraq a poursuivi ses efforts pour renforcer ses relations avec ses voisins et diversifier ses partenariats économiques régionaux. Au cours de la période considérée, l'Iraq s'est particulièrement attaché à consolider et à élargir la coopération avec les États arabes du Golfe, ce qui a abouti à un certain nombre d'accords bilatéraux en matière de politique, de sécurité et d'économie.

37. L'incidence des tensions régionales sur l'Iraq continue de figurer en bonne place dans les préoccupations politiques nationales. Au cours de la période considérée, les dirigeants iraqiens ont continué de promouvoir la stabilité régionale et de présenter leur pays comme une terre de rencontre plutôt que comme une zone où se livrent des conflits par alliés interposés. Ils ont par ailleurs invité les acteurs régionaux à engager un dialogue fondé sur la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect de la souveraineté.

38. Le 2 septembre, au cours d'une visite en Fédération de Russie, Faleh al-Fayyad a rencontré le Secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, Nikolai Patrushev, et le Ministre adjoint russe des affaires étrangères et Envoyé spécial du Président sur le Moyen-Orient et les pays d'Afrique, Mikhail Bogdanov. Toutes les parties sont convenues de la nécessité de consolider les efforts visant à promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région.

39. Selon une déclaration du Cabinet du Premier Ministre, celui-ci a reçu, le 6 septembre, un appel téléphonique du Prince héritier saoudien, Mohammed bin Salman. Les deux hommes ont discuté des mesures que les deux pays, ainsi que les parties appartenant ou non à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, pourraient mettre en œuvre conjointement pour empêcher la détérioration des cours du pétrole. Le 25 septembre, le Premier Ministre s'est rendu en Arabie saoudite et a rencontré le Roi Salman bin Abdulaziz et le Prince héritier Mohammed bin Salman pour faire le point sur la situation politique et les conditions de sécurité dans la région, notamment sur les attaques menées le 14 septembre contre des installations pétrolières en Arabie saoudite. Le 15 septembre, le Cabinet du Premier Ministre a publié une déclaration démentant les informations selon lesquelles les attaques avaient été lancées à partir du territoire iraquien.

40. Le 10 septembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, s'est rendu au Caire pour présider la cent cinquante-deuxième session ordinaire du Conseil de la Ligue arabe. Dans son discours d'ouverture, il a réaffirmé l'engagement de l'Iraq à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, dans le plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Le lendemain, il s'est rendu à Tunis, où il a coprésidé avec le Ministre tunisien des affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui, la 15^e réunion de la commission mixte tuniso-iraquienne. Les ministres ont signé des mémorandums d'accord sur la coopération en matière de sécurité, le tourisme, les transports et la facilitation de la délivrance de visas.

41. Du 18 au 24 septembre, le Premier Ministre s'est rendu en Chine avec une délégation de ministres et de gouverneurs provinciaux. Il a assisté à la Conférence mondiale sur l'industrialisation, puis rencontré le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, et le Premier Ministre du Conseil des affaires d'État, Li Keqiang. Au cours de la visite, huit accords de coopération portant sur les finances, le commerce, la sécurité, la construction, les communications, la culture, l'éducation et les affaires étrangères ont été signés entre l'Iraq et la Chine.

42. Le 25 septembre, le Président a participé à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, il a pris part à une série de réunions bilatérales avec d'autres représentants internationaux, notamment avec le Secrétaire d'État américain, Michael Pompeo ; et a tenu une réunion tripartite avec le Roi Abdallah II de Jordanie et le Président de la République arabe d'Égypte, Abdel Fattah El-Sisi. Il a aussi rencontré le Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump ; le Président de la République française, Emmanuel Macron ; la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel ; le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani ; et le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Boris Johnson.

43. Le 12 octobre, le Ministre des affaires étrangères a présidé une session extraordinaire du Conseil des ministres arabes des affaires étrangères au siège de la Ligue des États arabes pour faire le bilan de la situation dans le nord-est de la République arabe syrienne.

44. Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a également accueilli plusieurs visiteurs de haut niveau, dont le Ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian ; la Ministre allemande de la défense, Annegret Kramp-Karrenbauer ; le Ministre égyptien des affaires étrangères, Sameh Shokry ; le Ministre jordanien des affaires étrangères, Ayman Safadi ; le Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov ; l'Envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Moyen-Orient et les pays d'Afrique, Mikhaïl Bogdanov ; le Ministre turc de l'énergie et des ressources naturelles, Fatih Donmez. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, et le Secrétaire général de

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, se sont également rendus en Iraq.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

45. Depuis que les manifestations ont commencé le 1^{er} octobre, ma Représentante spéciale n'a cessé d'engager le dialogue avec des interlocuteurs de tous bords pour demander au Gouvernement d'assumer la responsabilité qui lui incombe de protéger la vie des manifestants et d'amener les auteurs de violations des droits de la personne à répondre de leurs actes ; de préserver les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ; et d'appliquer rapidement des mesures qui répondent aux demandes légitimes des manifestants, notamment la tenue d'un dialogue national. Elle a également eu des réunions avec divers groupes de manifestants et en a facilité d'autres entre les manifestants, les hautes autorités gouvernementales et les dirigeants politiques pour voir comment désamorcer les tensions et associer les manifestants aux débats sur la réforme.

46. Tout au long de la période considérée, ma Représentante spéciale a rencontré des responsables gouvernementaux, des représentants des partis politiques, des parlementaires, des responsables de la société civile et des dirigeants religieux et communautaires pour examiner un large éventail de questions, dont la réconciliation nationale, les prochaines élections aux conseils de province en avril 2020 et la lutte contre la corruption. Elle s'est également entretenue avec les hauts responsables irakiens des conséquences pour le pays de l'aggravation des tensions dans la région et du retour de la République arabe syrienne de ressortissants irakiens, y compris d'individus qui seraient affiliés à l'EIIL.

47. Du 1^{er} au 4 août, ma Représentante spéciale a participé à des activités à Bagdad et dans les provinces de Ninive et de Dahouk organisées à l'occasion du cinquième anniversaire du déclenchement des atrocités commises par l'EIIL contre la communauté yazidie à Sinjar. Elle a rencontré le nouveau Prince yazidi, s'est entretenue avec des survivants, a visité un site d'inhumation collective et participé à la distribution de certificats d'occupation de logement aux Yazidis rapatriés. Elle a également engagé les autorités de Bagdad et d'Erbil à aplanir leurs divergences et à mettre de côté leurs intérêts partisans, soulignant qu'il fallait une administration unifiée et des structures de sécurité stables à Sinjar, mais aussi que l'aide humanitaire devait être acheminée sans entrave pour que les retours se fassent dans la dignité et en toute sécurité. Les membres de la communauté yazidie ont demandé de l'aide pour ramener leurs proches disparus – dont beaucoup seraient détenus dans la République arabe syrienne – et exhumer toutes les fosses communes retrouvées.

48. Le 9 septembre, à l'invitation du Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, ma Représentante spéciale a planté un arbre à Erbil dans le cadre d'une initiative en faveur du verdissement de l'Iraq. Elle a également rencontré le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, pour discuter des relations entre Bagdad et Erbil, souvent au cœur des entretiens avec le Gouvernement fédéral durant la période considérée. Elle a souligné que les bonnes intentions des deux gouvernements devaient se traduire en résultats concrets, comme des accords sur le pétrole et le partage des revenus.

49. La question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est restée en tête de l'ordre du jour de ma Représentante spéciale. Le 15 septembre, elle s'est

rendue avec le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, dans la province d'Anbar, où elle a visité un camp de personnes déplacées, rencontré des chefs tribaux et évalué les obstacles au retour des personnes déplacées dans leur région d'origine. Le 30 septembre, elle s'est rendue dans des villages arabes et kakaï de Kirkouk en compagnie du Gouverneur par intérim Rakan al-Jabouri et a écouté les revendications des responsables locaux et des membres des communautés concernant les droits fonciers et la destruction de leurs maisons. Le 2 octobre, elle a rencontré le Ministre des migrations et des déplacements, Nawfal Mousa, pour voir comment encourager la reconstruction et la cohésion sociale, conditions minimales à des retours librement consentis, effectués dans la dignité et en toute sécurité. Les discussions ont également porté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant le retour du camp d'Hol, en République arabe syrienne, des ressortissants irakiens, y compris d'individus affiliés à l'EIIL.

50. Lors d'une réunion tenue le 18 septembre, ma Représentante spéciale s'est entretenue avec le Vice-Président de la Chambre des députés, Bashir Al-Haddad, des moyens de faciliter le vote des personnes déplacées lors des prochaines élections aux conseils de province. D'une manière plus générale, elle a réaffirmé la volonté de l'ONU de continuer d'apporter une assistance électorale efficace au Gouvernement irakien, conformément à son mandat.

51. Le 19 septembre, en présence de hauts responsables des administrations locales, ma Représentante spéciale a inauguré le nouveau bureau de la MANUI à Mossoul, qui permettra à la Mission de suivre de près la situation politique et les conditions de sécurité dans la province de Ninive et de collaborer avec un large éventail de parties prenantes, telles que les autorités locales et les communautés minoritaires, afin de soutenir les efforts de stabilisation postconflit de l'Iraq.

52. Ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a continué d'animer des ateliers régionaux à l'intention de la jeunesse iraquienne, organisés par la MANUI en coopération avec le Comité pour la coexistence et la paix sociale du Cabinet du Premier Ministre et l'association al-Amal, une organisation non gouvernementale iraquienne. Réunissant des représentants de la jeunesse et des acteurs politiques locaux de haut niveau chargés d'examiner des solutions, les ateliers ont porté sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes Iraquiens, notamment le chômage, la sécurité, l'accès limité aux décisions locales et les préoccupations environnementales.

53. Le 24 août, ma Représentante spéciale adjointe a rencontré le Coordonnateur général de Gorran, Omar Said Ali, pour parler de la situation politique dans le pays, du nouveau Gouvernement de la Région du Kurdistan et de son programme de réforme.

B. Assistance électorale

54. La Haute Commission électorale indépendante a commencé ses travaux en vue des élections, après l'adoption de la modification de la loi électorale des provinces de 2018 et de la date des élections, fixées au 1^{er} avril 2020. Elle a lancé le processus d'enregistrement des partis politiques ayant l'intention de participer aux élections. Au moment de la rédaction du présent rapport, 219 étaient enregistrés. La Haute Commission a demandé à la MANUI de fournir des conseils juridiques sur la réglementation régissant l'accréditation des coalitions et l'enregistrement des candidats.

55. La Haute Commission électorale indépendante a également repris la mise à jour des listes électorales dans les provinces de Ninive et de Kirkouk et poursuivi le

processus d'inscription biométrique des électeurs déplacés. Au 26 octobre, quelque 97 000 électeurs déplacés avaient opté pour l'inscription biométrique, la plupart d'entre eux se trouvant à Dahouk ou Erbil.

56. Lors d'une réunion avec la MANUI le 12 septembre, des députés de la Région du Kurdistan se sont dits préoccupés par une disposition de la législation électorale modifiée obligeant les électeurs déplacés à rentrer dans leur province d'origine pour voter. Contestée au motif qu'elle ne serait pas constitutionnelle, cette disposition était en cours d'examen par la Cour suprême fédérale. En attendant, la MANUI est en pourparlers avec la Haute Commission électorale indépendante et plusieurs autres entités au sujet de mesures qui pourraient être prises pendant les élections pour faciliter et protéger le droit de vote des personnes déplacées.

57. À l'issue de discussions entre ma Représentante spéciale et le Président de la Chambre des députés, la MANUI a donné des conseils sur les moyens de renforcer la supervision par le Parlement des processus électoraux.

58. La MANUI a également dit à la Haute Commission électorale indépendante qu'il importait de procéder à un audit indépendant des systèmes informatiques qui seraient utilisés pour les élections, pour donner suite à la lettre du Conseil des ministres en date du 8 août demandant à la Commission de consulter la Mission à ce sujet.

59. La MANUI a continué de conseiller la Haute Commission électorale indépendante sur l'intégration des questions de genre dans tous ses programmes et activités. Du 3 au 5 septembre, la Conseillère principale de la Mission pour les questions de genre et le Bureau de l'assistance électorale de la Mission ont contribué à l'organisation d'un atelier sur les processus électoraux intégrant les questions de genre, à l'intention du personnel de la Commission.

60. À la demande de la Haute Commission électorale indépendante de la Région du Kurdistan, la MANUI a fourni un appui spécialisé à plusieurs activités de renforcement des capacités institutionnelles, prioritaires dans le plan stratégique de la Commission, notamment des activités de formation de personnel dans les provinces de Souleïmaniyé, d'Erbil et de Dahouk. La Commission a également demandé à la MANUI de l'aider dans les domaines des technologies de l'information et de la gestion.

61. En réponse aux manifestants qui réclamaient une réforme globale des institutions irakiennes, notamment de la Haute Commission électorale indépendante, le Gouvernement a demandé à la MANUI de fournir un appui technique au Comité présidentiel sur la réforme électorale chargé d'élaborer une loi électorale consolidée. Le projet de loi devrait être examiné par la Chambre des députés en novembre 2019.

C. Droits de l'homme et état de droit

62. Le 22 octobre, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI surveille les manifestations depuis qu'elles ont commencé le 1^{er} octobre et a publié le 22 octobre un rapport spécial sur les droits de la personne dans lequel il exposait les principales préoccupations en la matière concernant les manifestations qui avaient eu lieu en Iraq du 1^{er} au 9 octobre 2019. D'après la Mission, qui a continué de surveiller les manifestations lorsqu'elles ont repris le 25 octobre, de graves violations des droits de la personne ont été commises.

63. Au cours de la période considérée, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a recensé 102 cas ayant fait 139 victimes civiles (49 morts, dont trois enfants, et 90 blessés, dont 15 enfants et une femme). Les pertes étaient essentiellement dûes

à des engins explosifs improvisés et des attaques indirectes (mortiers et roquettes). L'EIIL aurait été responsable de la majorité des cas (53 %). Depuis sa défaite militaire en décembre 2017, le nombre de victimes civiles connaîtrait une tendance générale à la baisse. Les victimes des manifestations d'octobre n'ont pas été comptabilisées dans cette catégorie.

64. La MANUI a poursuivi sa collaboration avec le Gouvernement iraquien sur la question des disparitions forcées, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des personnes contre les disparitions forcées. Lors d'une manifestation organisée le 29 août par le Cabinet du Premier Ministre et le Comité international de la Croix-Rouge, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, ma Représentante spéciale adjointe a prononcé une allocution dans laquelle elle a mis en avant le droit des familles à connaître la vérité sur le sort des victimes de disparition forcée. Elle a rappelé les dispositions de la résolution [2474 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, adoptée le 11 juin 2019, qui traite de la question des personnes disparues du fait d'un conflit armé, y compris des obligations qui incombent à toutes les parties à un conflit concernant le traitement de la disparition, de la détention ou du décès d'acteurs civils ou armés.

65. La MANUI a observé 144 procès et mises en état devant les tribunaux pénaux, concernant essentiellement des membres présumés de l'EIIL. Les audiences s'étaient déroulées de manière professionnelle, mais la MANUI a continué de noter les inquiétudes concernant la désignation d'avocats de la défense immédiatement avant l'audience, d'où un manque de préparation de la défense, le recours à des aveux qui auraient été obtenus sous la contrainte sans que le système judiciaire n'y trouve à redire et le procès de personnes accusées d'association avec des groupes terroristes, sans qu'une distinction suffisante soit établie entre celles qui avaient participé à des actes de violence et celles affiliées à l'EIIL pour des questions de survie.

66. Les 19 et 20 septembre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé conjointement un atelier pour fournir un appui technique aux membres du Conseil d'État, l'organe qui veille au respect de la Constitution iraquienne, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi contre la violence familiale. Le projet finalisé par le Conseil d'État comprenait des dispositions qui protégeraient les survivants ainsi que les personnes à risque. Entre-temps, le Bureau du Président a soumis au Président de la Chambre des députés sa copie du même projet de loi. Les deux versions devaient être renvoyées à la Commission parlementaire des questions juridiques pour être fusionnées et harmonisées.

67. Entre le 28 juillet et le 2 août, la MANUI a organisé 10 tables rondes dans la Région du Kurdistan avec des représentants des communautés minoritaires, des autorités gouvernementales, des membres de la Commission des droits de l'homme de la Région du Kurdistan et de la société civile, afin de déterminer les questions de droits de la personne concernant les minorités. Ont été abordées les questions suivantes : l'insuffisance de la représentation politique, l'absence des droits des minorités religieuses dans les lois et les politiques, la confiscation des biens et les problèmes de sécurité dans les territoires contestés. Les discussions ont porté sur l'appui technique et les mesures spécifiques requises pour relever ces défis, conformément aux obligations qui incombent au Gouvernement en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En outre, le 6 août, la MANUI a créé le premier groupe de travail sur les droits des minorités, comme mécanisme de coordination visant à appuyer l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. À sa première réunion, le groupe de travail a établi des domaines prioritaires, notamment l'adoption d'une loi criminalisant la discrimination raciale, la

préservation et la promotion des langues minoritaires et des mesures visant à supprimer les documents d'état civil discriminatoires pour les minorités. Le groupe de travail a tenu deux autres réunions les 28 août et 30 septembre, au cours desquelles il a examiné le projet de loi contre la discrimination et pour la protection de la diversité et formulé des observations qui seraient soumises au Comité parlementaire des droits de l'homme.

68. En ce qui concerne le droit à la liberté d'expression, la MANUI a fait état d'une série de mesures restrictives mises en place pendant les manifestations d'octobre (attaques contre des médias, interdiction de filmer ou de couvrir les manifestations, confiscation de matériel, suppression de séquences vidéo ou de photographies et blocage d'Internet ou des médias sociaux). Elle a également reçu de nombreux témoignages concordants faisant état d'arrestations arbitraires, de menaces, d'actes d'intimidation et de harcèlement dont ont été victimes des professionnels des médias de diverses régions d'Iraq.

69. Le 9 septembre, le Ministre de la justice a conduit la délégation iraquienne à la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme. Le 11 septembre, le Ministre de la justice s'est entretenu avec le Comité d'experts à Genève pour examiner le rapport initial de l'Iraq sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le 12 septembre, le Ministre de la justice a rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève.

70. Du 25 au 27 août, l'Iraq a accueilli pour la première fois un forum sur les mécanismes institutionnels de promotion de la femme dans la région arabe. Le forum s'est déroulé sous les auspices du Président Salih, en coopération avec le secrétariat général du Conseil des ministres et le Haut Conseil de la condition féminine du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Parmi les participants figuraient des représentants de Bahreïn, de l'Égypte, de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, de la Tunisie, du Yémen et de l'État de Palestine ainsi que d'organisations régionales et internationales. Ma Représentante spéciale adjointe a pris la parole à la séance d'ouverture.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

71. Au cours de la période considérée, les acteurs humanitaires ont aidé 279 984 personnes supplémentaires, ce qui porte à 1 424 000 le nombre total de personnes concernées en 2019, dans plus de 1 100 lieux prioritaires. Les partenaires ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'aide humanitaire de 2019 malgré des déficits de financement persistants. Au 15 septembre 2019, le plan n'était financé qu'à 42 % (soit 295 millions de dollars sur les 701 millions de dollars demandés), bien que certains domaines, notamment la protection de l'enfance et l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, aient récemment reçu des aides financières. Un autre financement humanitaire bilatéral de 125 millions de dollars n'entre pas dans le plan d'aide humanitaire. La Coordinatrice de l'action humanitaire a donc continué de répéter qu'il était plus pertinent de soutenir le plan, plutôt que de faire des contributions bilatérales aux organismes.

72. Au cours des mois d'août et septembre 2019, les autorités des provinces d'Anbar et de Ninive ont pris des mesures concrètes visant à regrouper et fermer des camps de personnes déplacées. Ces opérations se sont déroulées plus rapidement que ce à quoi s'attendaient les partenaires humanitaires, dans certains cas, sans coordination préalable avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées. Dans la province de Ninive, sans qu'il y ait une véritable préparation, plusieurs centaines de familles déplacées ont été ramenées dans leur province d'origine, alors qu'elles craignaient pour leur sécurité personnelle. De

nombreux rapatriements se sont faits dans des délais très courts et avec peu de coordination entre les provinces, prenant au dépourvu les partenaires humanitaires à l'arrivée : manque de tentes, d'eau, de nourriture et de services de santé. En outre, comme les communautés d'accueil n'avaient pas été informées de ces retours imminents, rien n'avait été entrepris pour atténuer les tensions entre les deux groupes.

73. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales signalent que les agents humanitaires ont du mal à accéder à 93 % des districts des provinces du centre et du nord, surtout dans la province de Ninive. En raison de l'insécurité, de la paperasserie et de l'évolution des exigences de conformité, le personnel humanitaire n'avait pas accès à plusieurs provinces ayant d'importants besoins humanitaires.

74. Les partenaires humanitaires passaient par des programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre pour fournir des services essentiels, traiter les cas et offrir un soutien psychosocial, mais ces programmes étaient sous-financés. D'après le sous-groupe chargé de la violence fondée sur le genre, seuls 318 000 des 739 000 bénéficiaires ciblés avaient été effectivement atteints depuis le début de l'année, plus de 20 millions de dollars manquant au financement. Cette situation a entraîné la fermeture de services vitaux pour les personnes déplacées, les personnes rapatriées et les communautés d'accueil, et, dans certains camps, l'absence totale de programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre. Des carences importantes existaient dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, d'Erbil et de Souleïmaniye. De graves actes de violence fondée sur le genre commis par des acteurs armés ont été signalés dans les camps et les implantations informelles.

75. L'ONU a continué de soutenir les grands efforts de stabilisation et de relèvement en Iraq. Au cours de la période considérée, le mécanisme de financement pour la stabilisation a permis de mener à bien 38 projets dans les cinq provinces libérées. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à ce jour, 4,3 millions d'Iraqiens sont rentrés chez eux. Parmi les projets achevés, on peut citer la remise en état de deux sous-stations électriques importantes à Mossoul-Est, qui permettraient d'améliorer l'accès à l'électricité de quelque 450 000 personnes. Entre-temps, la remise en état d'un grand pont en béton à Fallouja a été achevée, ce qui a permis d'améliorer les liaisons de transport pour 350 000 personnes. Le mécanisme de financement pour la stabilisation a permis de mener à bien 2 191 projets. Depuis la signature de l'Accord de financement avec le Gouvernement iraquien le 28 août 2019, en vertu duquel celui-ci s'était engagé à consacrer 33 milliards de dollars aux activités de stabilisation dans tout le pays, le PNUD a également reçu des fonds indispensables de plusieurs pays contributeurs, ce qui a réduit le déficit de financement de 1,38 milliard de dollars à 265 millions de dollars. Le mécanisme de financement a toujours un besoin urgent d'argent pour financer ses projets dans les zones prioritaires de Mossoul, de Beiji et d'Haouïja et dans l'ouest des provinces d'Anbar et de Ninive.

76. Au cours de la période considérée, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a acheté et distribué suffisamment de médicaments essentiels à plus de 465 000 personnes et des trousseaux sanitaires d'urgence à 773 700 personnes pendant trois mois. L'OMS a appuyé la création d'établissements de soins de santé primaires dans la province de Ninive, permettant aux personnes rapatriées d'accéder aux services de santé à tout moment de la journée. L'organisation a également appuyé un programme de contrôle de la qualité pour s'assurer que l'approvisionnement en eau potable dans les provinces d'Anbar, de Kirkouk, de Ninive et de Souleïmaniye réponde aux normes minimales.

77. En août, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à 400 782 personnes dans neuf provinces. À la suite de la réinstallation de personnes

déplacées dans la province de Ninive, le PAM a transféré son prochain cycle de distribution de rations familiales aux zones devant accueillir ces familles. Au cours des mois d'août et de septembre, un spécialiste de la vente au détail a appuyé les efforts du PAM visant à faire passer tous ses bénéficiaires à une assistance en espèces avant la fin de l'année.

78. Le Service de la lutte antimines de l'ONU (UNMAS) a continué de travailler en partenariat avec les autorités nationales de lutte antimines en vue de trouver une solution aux risques d'explosifs qui soit gérée au niveau national et tienne compte des questions de genre. Le bureau du Centre régional de lutte antimines de Mossoul-Nord a été officiellement ouvert en août, offrant un espace commun à la Direction de la lutte antimines et à UNMAS, et permettant une collaboration plus efficace à proximité des opérations et plus étroitement liée aux besoins des populations locales.

79. L'Organisation internationale pour les migrations a continué de fournir des services humanitaires essentiels (coordination et gestion des camps, abris et articles non alimentaires, soins d'urgence et communications avec les communautés dans les camps et hors des camps) ciblant à la fois les personnes déplacées et les personnes rapatriées à Anbar, Bagdad, Diyala, Karbala, Kirkouk, Najaf, Ninive et Salaheddin. Plus de 3 000 familles avaient bénéficié de services d'hébergement, plus de 4 450 familles avaient reçu des articles non alimentaires et huit camps avaient reçu une aide en matière de coordination et de gestion.

80. Le 16 septembre, l'organisme central de la statistique et l'organisme de la statistique de la Région du Kurdistan ont signé un accord avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue d'établir une base de référence des statistiques actuelles sur le marché du travail, qui seraient utilisées pour l'élaboration des politiques. L'OIT a également collaboré avec la Banque centrale iraquienne pour soutenir les petites et moyennes entreprises iraquiennes dans le cadre de l'initiative « One trillion dinars », qui permet aux banques commerciales iraquiennes de bénéficier de subventions de l'OIT pour l'octroi de prêts bonifiés aux personnes déplacées et aux communautés hôtes des provinces de Dahouk et de Ninive.

81. Le 8 août, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a achevé la formation de 662 enseignants du primaire des quartiers est et ouest de Mossoul (342 femmes et 318 hommes). Depuis le début de la nouvelle année scolaire, le 1^{er} septembre, grâce à des campagnes de promotion des inscriptions, l'UNESCO a aidé à scolariser 10 823 enfants (6 771 garçons et 4 052 filles) dans l'enseignement formel (10 492) et dans les programmes d'apprentissage accéléré (331) dans les provinces de Bagdad, de Dhi Qar, de Ninive et de Salaheddin. L'UNESCO aide également le Gouvernement iraquien à élaborer sa stratégie nationale d'éducation pour 2020-2030.

82. Le Gouvernement iraquien a débloqué 37 millions de dollars de son budget de 2019 pour financer le recensement de la population et des logements de 2020 et prévu 95,4 millions de dollars dans le budget de 2020. En outre, il a proposé d'allouer 12 millions de dollars du fonds de stabilisation pour appuyer la mise en œuvre du recensement de 2020. Il a été convenu que le financement passerait par le FNUAP, en tant que chef de file du Groupe de travail interinstitutions sur le recensement.

83. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a aidé le Ministère de l'environnement à préparer la deuxième communication nationale et le premier rapport biennal actualisé au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le projet a appuyé des évaluations concernant les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité à ces gaz, et l'adaptation aux effets climatiques. Le but était d'avoir des instruments politiques pertinents qui éclaireraient

et guideraient la formulation de propositions de projets rentables dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques.

84. Le 1^{er} août, le Ministère de la planification a signé un mémorandum d'accord avec l'ONU portant création du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction et le relèvement de l'Iraq, qui soutenait l'engagement des deux parties en matière de gestion des ressources à l'appui du plan de relèvement et de développement du Gouvernement. Le Fonds appuyait également l'application de politiques et de programmes visant à atteindre les objectifs du Gouvernement liés au développement durable et à sa Vision 2030, conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

E. Sécurité et questions opérationnelles

85. Le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU en Iraq n'a pas arrêté de suivre l'évolution de la situation à Bagdad pendant la levée progressive des restrictions liées à la sécurité, en particulier dans l'ancienne Zone internationale et à l'aéroport international de Bagdad, afin d'ajuster les procédures et les mesures d'atténuation pour mieux gérer les risques auxquels le personnel des Nations Unies et les opérations dans le pays sont exposés.

86. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a appuyé en moyenne 52 missions sur le terrain par jour dans tout le pays, les niveaux de risque évalués allant de moyen à élevé. Sans une coordination étroite avec le Gouvernement du pays hôte, il aurait été impossible d'assurer la bonne circulation de l'information et d'obtenir l'appui requis en matière de sécurité, indispensables au bon déroulement des opérations des Nations Unies.

87. Dans le cadre de son mandat, la MANUI a continué d'appuyer les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en particulier en fournissant une assistance logistique et administrative.

IV. Observations

88. Plus de deux ans après la fin des grandes opérations de combat contre l'EIL, les espoirs et les aspirations du peuple iraquien pour un avenir meilleur demeurent insatisfaits. Les manifestations et la violence qui ont éclaté récemment le rappellent avec force. Je suis profondément préoccupé par le nombre élevé de personnes qui ont été tuées ou blessées au cours des manifestations, y compris par l'utilisation de balles réelles contre des manifestants. Je réitère mon appel à tous les acteurs pour qu'ils s'abstiennent de recourir à la violence, et aux forces de sécurité pour qu'elles agissent avec la plus grande retenue.

89. Nous ne saurons construire un avenir meilleur sans un dialogue pacifique et inclusif, qui débouche sur des résultats concrets répondant aux aspirations de tous les Iraquiens à une vie meilleure et à de meilleurs services. La Constitution iraquienne et les droits fondamentaux, dont le droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression, doivent être respectés à tout moment. Ce sont ces droits, incontournables, qui donnent aux gens la possibilité de se faire entendre et de porter les principales questions d'intérêt public à l'attention des autorités, afin qu'elles prennent des mesures. L'ouverture par le Gouvernement d'une enquête sur la violence et les pertes en vies humaines est une étape essentielle et importante vers la responsabilisation.

90. Le Gouvernement a accepté un premier train de mesures et s'est engagé en faveur du dialogue ; il est dans la bonne voie. Toutefois, ces mesures doivent être exécutées rapidement si l'on veut répondre aux revendications légitimes et persistantes du peuple iraquien.

91. Je réitère mon appel en faveur d'une gouvernance inclusive et efficace, y compris la nomination immédiate de nombreuses femmes iraquiennes talentueuses et qualifiées à des postes de responsabilité. Je me félicite de la nomination au poste de ministre de l'éducation de Suha Ali Bek, première femme membre du Cabinet ; il s'agit d'un premier pas important dans la bonne direction.

92. Je salue les efforts déployés par la Chambre des députés pour lutter contre la corruption et s'acquitter de sa fonction de contrôle, mais ils sont insuffisants. Les mesures contre la corruption ne doivent pas se limiter à des actes historiques, mais s'attaquer à la corruption existante et à ses effets corrosifs. Les parlementaires et les membres du Gouvernement doivent donner l'exemple.

93. La poursuite des négociations entre Bagdad et Erbil est importante, et j'encourage les deux parties à parvenir à un accord global sur les questions en suspens, notamment le pétrole, le budget, la sécurité et les zones contestées.

94. La collaboration à laquelle nous assistons dans la Région du Kurdistan, où les partis tiennent des consultations sur le programme de réforme et d'autres priorités législatives, est encourageante. La période à venir sera déterminante pour juger de la sincérité de l'engagement des autorités de la Région du Kurdistan et de leur capacité à entreprendre une véritable réforme.

95. Je salue les efforts du Gouvernement iraquien visant à maintenir la stabilité et l'unité du pays face aux violations présumées de sa souveraineté. Les mesures concernant les violations confirmées doivent être prises au niveau diplomatique et juridique.

96. Les tensions régionales persistantes demeurent une source de préoccupation majeure. Je salue les efforts des dirigeants irakiens visant à promouvoir une politique régionale équilibrée et s'imposer comme force stabilisatrice. Dans le même temps, le Gouvernement doit faire face à des priorités et des besoins intérieurs urgents. Il est impératif que l'Iraq puisse poursuivre ses intérêts nationaux. Les partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq doivent appuyer les efforts que fait le pays en faveur de la stabilité, dans le respect de sa souveraineté nationale, de son intégrité territoriale et des rapports de bon voisinage.

97. Compte tenu de l'accroissement du déficit budgétaire qui se profile à l'horizon, du fait de la hausse des dépenses et de la volatilité des prix du pétrole, le Gouvernement iraquien doit accélérer ses réformes structurelles, en favorisant la stabilité macroéconomique et financière ainsi qu'une croissance durable et inclusive.

98. Les préparatifs des élections aux conseils de province sont en cours et j'encourage toutes les parties prenantes concernées à œuvrer collectivement à la tenue d'élections justes, libres et crédibles.

99. La présence d'éléments résiduels de l'EIIL et d'autres groupes armés continue de poser de graves problèmes à la stabilité de l'Iraq. Dans ce contexte, la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'application du décret 237 du Premier Ministre, demeure une priorité stratégique nationale.

100. L'obligation de rendre compte des violations des droits de l'homme est de la plus haute importance. Le maintien de l'impunité engendrera d'autres mécontentements, qui pourraient avoir de graves conséquences pour la promotion de la réconciliation et de la cohésion sociale.

101. Le retour des personnes déplacées dans leur région d'origine demeure une question humanitaire essentielle. Je répète que tous les retours doivent se faire de plein gré, en connaissance de cause, dans la sécurité et la dignité. Dans ce contexte, il est essentiel d'instaurer la confiance mutuelle et de favoriser la réconciliation entre les communautés.

102. Compte tenu de l'évolution imprévisible des conditions de sécurité, le retour des individus affiliés à l'EIL qui se trouvent en République arabe syrienne demeure un grave problème qu'il convient de régler. Une stratégie intégrée doit être mise en place pour que le retour de plus de 30 000 Iraquiens qui se trouvent dans le camp d'Hol se fasse en toute sécurité et pour trouver une solution concernant les ressortissants de pays tiers et leurs familles. Si la communauté internationale et les autorités iraqiennes n'arrivent pas à régler ce problème de manière définitive, les conséquences pour l'Iraq, la région et au-delà risquent d'être considérables.

103. L'action humanitaire et les efforts de stabilisation demeurent sous-financés. Le plan d'aide humanitaire de 2019 n'est financé qu'à 42 % du montant nécessaire pour fournir des services humanitaires essentiels aux personnes déplacées dans le pays. Le mécanisme de financement pour la stabilisation demeure également gravement sous-financé (265 millions de dollars sur un montant total de 1,38 milliard de dollars). Le manque persistant de fonds sera un grand obstacle à la capacité des Iraquiens déplacés de rentrer chez eux, en raison de l'absence de services de base adéquats tels que l'électricité, l'eau, la santé et l'éducation. Je demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer l'action humanitaire et les efforts de stabilisation des Nations Unies. Outre la création récente du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction et le relèvement de l'Iraq, je demande également à la communauté internationale d'appuyer les mesures que le Gouvernement met en place pour réaliser sa Vision 2030 et ses objectifs de développement durable.

104. Je tiens enfin à exprimer mes sincères remerciements à ma Représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts inlassables et le sens du devoir dont ils font preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation, dans des conditions difficiles.
